

CYBERGUN fait un nouveau point sur la situation de sa filiale VERNEY-CARRON

9 avril 2025

CYBERGUN fait un point sur la situation de sa filiale VERNEY-CARRON, à la suite des communiqués de presse publiés le 18 mars et le 24 mars dernier.

Pour rappel, CYBERGUN a annoncé travailler à la finalisation du volet financier du plan de continuation de VERNEY-CARRON et rappelle que le besoin est aujourd'hui estimé à 4,5 MEUR.

Dans ce cadre, conformément à son engagement, le maire de Saint-Etienne, Gaël PERDRIAU, a présenté au Conseil municipal de la ville une délibération au terme de laquelle cette dernière se porte acquéreur des locaux de VERNEY-CARRON pour un montant estimé d'environ 2 MEUR pouvant à lui seul couvrir environ la moitié du besoin identifié.

Le Conseil municipal a voté favorablement, confirmant la volonté des élus de permettre l'accord de rapprochement de VERNEY-CARRON avec un acteur majeur de l'armement de petit calibre au niveau mondial et ainsi permettre la pérennité et la relance de VERNEY-CARRON ainsi que la préservation de l'emploi local. CYBERGUN et VERNEY-CARRON saluent cette initiative majeure qui va dans le sens d'une issue favorable.

En parallèle, le dialogue récemment engagé se poursuit avec les services compétents du ministère de l'Economie et des Finances, en étroite collaboration avec la Délégation Générale pour l'Armement, la Direction de l'Industrie de Défense et le ministère des Armées afin de trouver le véhicule de financement complémentaire. A ce jour, plusieurs pistes sont à l'étude sans qu'aucune ne se dégage et n'apporte donc une certitude sur la capacité à finaliser le plan de financement.

Dans ce contexte, la Direction de la Société, en concertation avec l'Administrateur judiciaire et afin de permettre une poursuite d'activité, a ouvert la voie à la mise en œuvre d'un plan de cession en cas d'incapacité à présenter un plan de redressement par voie de continuation. Cette solution, clairement défavorable pour l'intégralité des parties prenantes, salariés, fournisseurs, clients, pouvoirs publics et actionnaires, ne peut à ce jour être exclue.

La Société reste pleinement engagée dans la réussite d'un plan de continuation essentiel au sauvetage de VERNEY-CARRON et communiquera dans les meilleurs délais toute nouvelle évolution, notamment à l'issue de la prochaine audience au Tribunal de commerce dont la date n'a pas encore été communiquée.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN :

Fondé en 1986, CYBERGUN est un expert mondial du tir. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, etc.), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2023, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 43 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CYBERGUN est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0013204351 – ALCYB) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

À propos de VERNEY-CARRON :

Créé en 1820, VERNEY-CARRON est le plus grand et le plus ancien fabricant d'armes de chasse français. Basée à Saint-Étienne, capitale de l'arme française, VERNEY-CARRON fabrique et distribue une large gamme de fusils et carabines de chasse sous la marque déposée VERNEY-CARRON. Il fabrique et distribue également les lanceurs de balle de défense FLASH-BALL® qui équipent de nombreuses forces de l'ordre en France et à l'étranger.

Au cours des dernières années, VERNEY-CARRON a développé et ajouté à sa marque sécurité & défense LEBEL, une offre complète d'armes militaires intégrant un fusil d'assaut (VCD 15), un fusil de précision (VCD 10) et un fusil mitrailleur en calibre 9mm (VCD 9).

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : +33 1 56 69 61 86

Avertissement :

La société CYBERGUN a mis en place (i) un financement sous forme d'ORA-BSA, étant précisé qu'une partie des ORA émises ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization, et (ii) un financement sous forme d'ORNAN avec la société YA II PN qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la fiducie et/ou de la société YA II PN.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.